1 9 8 8

La Caisse centrale
Desjardins du Québec

Desjardins

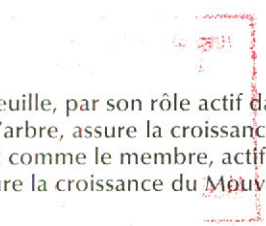

La feuille, par son rôle actif dans le cycle de vie
de l'arbre, assure la croissance de la forêt
tout comme le membre, actif au sein de sa caisse,
assure la croissance du Mouvement Desjardins.

(en milliers de dollars)	**1988**	1987	1986	1985	1984
Total de l'actif	**4 007 224**	2 846 895	2 415 555	2 246 997	1 774 334
Total des prêts	**3 002 409**	1 907 104	1 211 262	967 296	858 335
Valeurs mobilières	**866 990**	853 251	1 135 833	1 140 647	871 252
Total des dépôts	**3 511 568**	2 372 077	1 965 285	1 807 774	1 336 572
Capital et réserves	**430 513**	422 401	418 360	415 530	413 169
Total du revenu	**359 999**	257 581	218 118	187 699	170 810
Revenu net	**45 173**	36 571	38 881	38 666	40 418
Rémunération du capital social	**38 809**	34 339	38 993	42 620	45 816
Autres versements aux membres	**6 012**	5 405	5 051	1 655	1 511

POINTS SAILLANTS 1984-1988

Au 31 décembre

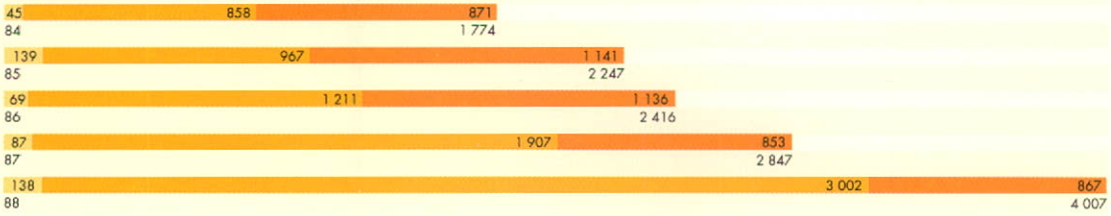

Composition de l'actif (en millions de dollars)

Autres éléments d'actif — Prêts — Valeurs mobilières

Portefeuille de prêts (en millions de dollars)

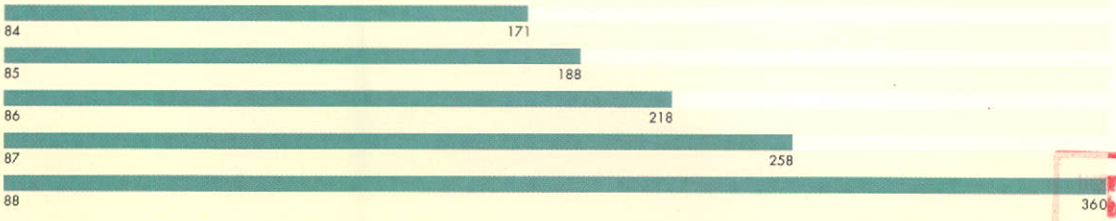

Total des revenus (en millions de dollars)

RICHARD IVEY SCHOOL OF BUSINESS LIBRARY
JUN 2 1989
McGILL UNIVERSITY

SOMMAIRE

1 Points saillants

3 Message aux membres

6 Revue des activités

18 Revue financière

28 États financiers annuels

39 Administrateurs

40 Direction générale et renseignements supplémentaires

Note:
Toutes les expressions «Caisse centrale», «membres» et «caisses Desjardins» utilisées dans le rapport signifient respectivement La Caisse centrale Desjardins du Québec, les 11 fédérations du Mouvement Desjardins et les caisses Desjardins.

The English version of this Annual Report is available upon request.

La Caisse centrale Desjardins du Québec (Caisse centrale) a connu en 1988 une neuvième année de croissance continue. Les résultats qui, dans nos secteurs d'activités, dépassent largement nos prévisions, sont les meilleurs enregistrés à ce jour, tant en chiffres absolus qu'en pourcentages d'augmentation.

Les grands défis auxquels nous avons été confrontés au cours de cet exercice sont de deux ordres.

Nous avons tout d'abord répondu, prioritairement, aux besoins grandissants de fonds des fédérations, de leurs caisses affiliées et des institutions du Mouvement Desjardins. En raison de cette demande dans l'ensemble du réseau, ces prêts ont atteint 1,6 milliard $ au 31 décembre 1988.

Pour satisfaire cette demande et ainsi remplir pleinement sa mission de pourvoyeur auprès des diverses composantes du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale a procédé à trois émissions en Europe, qui ont totalisé 275 millions $, dont un placement privé. Ces émissions ont connu un très grand succès, en raison notamment du maintien de nos cotes de crédit aux plus hauts niveaux. En effet, la Caisse centrale détient les cotes A-1+ et AA de l'agence Standard & Poor's, P-1 et Aa de l'agence Moody's, A-1+ et A+ de l'agence Canadian Bond Rating Service et R-1M et AA de l'agence Dominion Bond Rating Service.

Prévoyant que cet accroissement de la demande de fonds des fédérations se maintiendra en 1989, la Caisse centrale a multiplié ses efforts en vue de diversifier son approvisionnement de fonds auprès des marchés nationaux et internationaux, de façon à en diminuer le coût et à améliorer encore sa stabilité financière.

Le second défi que la Caisse centrale a dû relever en 1988 a consisté à rentabiliser davantage ses opérations, dans le but d'améliorer sa base d'endettement et de pouvoir ainsi continuer à contribuer à l'évolution de l'ensemble du Mouvement Desjardins tout en poursuivant sa propre croissance.

À cet effet, dans un contexte de vive concurrence où les marges ont eu tendance à s'amenuiser considérablement, les revenus nets versés à la réserve générale sont passés de 4,0 millions $ en 1987 à 8,1 millions $ à la fin de 1988. De tels résultats sont attribuables à plusieurs facteurs, notamment au fait que nous nous sommes orientés vers les investissements nous assurant les rendements les plus élevés et à la grande prudence avec laquelle nous avons géré nos fonds.

Par ailleurs, tout en demeurant très dynamiques dans la formulation et l'offre de services financiers à nos membres et sociétés affiliées, nous avons déployé des efforts particuliers afin de diversifier nos risques, en respectant notre politique générale de crédit, de façon à obtenir des rendements plus élevés sur notre portefeuille de prêts. Ces efforts ont été fournis dans une optique de complémentarité avec l'ensemble des opérations du Mouvement Desjardins.

Grâce à une saine gestion des risques, la Caisse centrale n'a eu à déplorer, comme c'est le cas depuis sa création, aucune perte en matière de prêts ou d'actifs non productifs. Toutefois, compte tenu de la diminution du rythme de croissance de l'activité économique nord-américaine prévue pour 1989, la Caisse centrale a cru bon de devancer l'application de la politique générale de provision pour pertes sur prêts, en haussant cette provision de 4 millions $ en 1988, ce qui la porte à 11,7 millions $.

Dans le domaine des services bancaires nationaux et internationaux, la Caisse centrale a continué à élargir et raffiner la gamme des produits et services qu'elle offre à ses membres et clients, de façon à demeurer compétitive avec les autres institutions financières et à générer des retombées économiques avantageuses pour l'ensemble du réseau. Dans ce domaine, la Caisse centrale bénéficie du grand avantage de pouvoir rendre disponibles à ses membres et clients de toutes les régions du Québec des offres de services intégrées, par l'entremise des 1 343 caisses réparties sur le territoire. De plus, elle peut offrir à ses membres et clients des services répondant à leurs besoins spécifiques et

adaptés aux conditions changeantes du marché grâce à sa très grande flexibilité et à la rapidité de décision qui la caractérisent.

Par ailleurs, comme on le constate à la lecture des états financiers, la Caisse centrale a procédé à une réaffectation planifiée de ses liquidités, de façon à augmenter la rentabilité globale de ses actifs.

Sur le plan organisationnel, la Caisse centrale a enregistré une amélioration marquée de productivité dans tous ses secteurs d'activités au cours de l'exercice. Ce résultat est dû notamment aux investissements importants effectués au cours des trois dernières années en informatique et en organisation et méthodes, lesquels ont permis d'accroître son efficacité et de diminuer ses coûts grâce aux économies d'échelle réalisées. L'actif moyen par employé a connu une augmentation notable au cours des trois dernières années, passant de 18,6 millions $ à 21,8 millions $ puis à 25,9 millions $, soit une augmentation de plus de 39%. Quant à nos frais généraux, ils sont passés de 0,44 $ à 0,36 $ par 100 $ d'actifs moyens.

Enfin, il faut souligner la restructuration de la direction de la Caisse centrale, qui a permis de rationaliser ses activités et d'accroître encore sa rapidité de décision.

À l'aube de sa dixième année d'existence, nous avons tout lieu de nous réjouir du chemin parcouru depuis la création de la Caisse centrale. À maints égards, celle-ci a largement rempli sa mission auprès du réseau et dispose des principaux éléments pour être en mesure de contribuer à faire du Mouvement Desjardins le meilleur pourvoyeur de services financiers au Québec.

Toutefois, dans le contexte du décloisonnement des institutions financières, de la mondialisation de l'économie et de la concurrence accrue qui en résulte, nous devrons nous assurer, au cours des prochains mois, de disposer des outils nécessaires pour poursuivre notre croissance et maintenir notre capacité concurrentielle, afin de pouvoir continuer à fournir à nos membres et clients les meilleurs services possible au plus bas coût possible.

La nouvelle Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, adoptée à la fin de la dernière session de la législature québécoise, accorde notamment aux fédérations et à leurs caisses affiliées de nouveaux outils de capitalisation qui leur permettront de consolider leur structure financière. Au cours de l'exercice 1989, la Caisse centrale fera elle-même l'objet d'une révision de sa loi constitutive. Nous nous devrons de faire les recommandations nécessaires auprès des autorités compétentes afin que cette loi reflète la philosophie du Mouvement Desjardins, tienne compte des besoins actuels et futurs de la Caisse centrale et nous procure la marge de manoeuvre nécessaire pour bien remplir notre mission.

Nous devrons également, au cours des prochains mois, travailler à harmoniser les effets des opérations de la Caisse centrale et du réseau. À cet effet, le conseil d'administration et les gestionnaires se sont engagés à moduler la croissance de la Caisse centrale au rythme de croissance du réseau, de façon à diminuer son influence sur le ratio d'endettement du Mouvement Desjardins.

Au terme de cette année, nous tenons à exprimer toute notre gratitude à monsieur Denis Martel, qui a quitté le conseil d'administration, ainsi qu'aux autres membres du conseil qui ont su donner à la Caisse centrale les moyens nécessaires pour qu'elle joue pleinement son rôle à l'égard des fédérations, de leurs caisses affiliées et des institutions du Mouvement Desjardins.

Nous remercions également l'ensemble de nos employés qui demeurent nos atouts les plus importants pour atteindre, et même dépasser, nos objectifs. Leur degré élevé de professionnalisme, leur engagement profond dans le Mouvement Desjardins et leur souci de réalisation comptent pour beaucoup dans notre progression.

Nos employés et dirigeants sont à l'écoute du Mouvement Desjardins et nous sommes en mesure de créer une synergie dynamique avec le réseau.

Le président du conseil
et chef de la direction,

CLAUDE BÉLAND

Le président
et chef des opérations,

GEORGES LAFOND

Un triple mandat

La Caisse centrale Desjardins du Québec a été créée, en 1979, avec un triple mandat:

Elle doit tout d'abord agir en qualité d'agent financier auprès du Mouvement Desjardins. À ce titre, elle représente les fédérations et leurs caisses affiliées au sein du système canadien de compensation et de paiement et elle garantit et assume directement à la Banque du Canada le règlement quotidien de la compensation pour les caisses Desjardins. À l'intérieur de ce mandat, elle gère un fonds de liquidités, constitué d'une partie des réserves primaires des fédérations et de leurs caisses affiliées, de façon à pouvoir répondre à leurs besoins.

Le second mandat de la Caisse centrale consiste à accroître et diversifier les sources de fonds et de revenus qui lui sont nécessaires pour remplir son rôle auprès du Mouvement Desjardins et pour assurer sa propre croissance. À ce titre, elle recueille les dépôts institutionnels sur les marchés canadien et internationaux et elle effectue des prêts à ses membres et aux autres sociétés du Mouvement Desjardins, aux organismes public et parapublic, de même qu'aux moyennes et grandes entreprises canadiennes du secteur privé qui satisfont ses exigences.

Enfin, la Caisse centrale participe au développement des services offerts par le réseau Desjardins aux grandes entreprises, notamment les services de perception automatisée de comptes, les services de télétrésorerie, de dépôts directs, de conciliation et de consignation.

Évolution de la demande du réseau

À l'aube de sa dixième année d'existence, les mandats confiés à la Caisse centrale sont demeurés fondamentalement les mêmes. Pour les remplir pleinement, la Caisse centrale a dû toutefois modifier ses stratégies, de façon à s'adapter aux conditions changeantes de l'économie.

Au cours des cinq dernières années, la forte croissance économique du Canada, et plus particulièrement du Québec, a été marquée notamment par une reprise de l'investissement et par une forte demande de capitaux. Le marché immobilier a atteint des niveaux records et les dépenses de consommation se sont maintenues à des niveaux élevés, ce qui, dans un contexte de relative stabilité des taux d'intérêt, a stimulé la croissance de la demande de crédit hypothécaire résidentiel et de prêts personnels dans le réseau des caisses Desjardins.

Malgré quelques variations, ces tendances se sont maintenues au cours de l'année 1988, ce qui a soutenu la demande. Toutefois, le taux d'inflation a légèrement augmenté et les taux d'intérêt ont été à la hausse, sous l'influence des déficits budgétaires des États-Unis et du Canada.

Dans ce contexte, la Caisse centrale a dû répondre à une augmentation considérable de la demande de fonds, compte tenu de l'écart croissant entre le passif-dépôt global des caisses et le total de leurs actifs. Cette demande a atteint en 1988 un niveau inégalé, soit un volume moyen record de 1 082 millions $, par rapport à 407 millions $ en 1987. En conséquence, la Caisse centrale a dû accroître ses levées de fonds, de façon à répondre aux besoins du Mouvement et pour financer ses propres activités.

Diversification des sources d'approvisionnement de fonds

Pour ce faire, une très grande partie des efforts fournis par la Caisse centrale au cours de l'exercice 1988 a porté sur l'accroissement et la diversification de ses sources d'approvisionnement de fonds.

D'une part, la Caisse centrale a travaillé à réduire sa dépendance auprès des courtiers canadiens et à accroître son réseau de partenaires internationaux, principalement en ce qui a trait à ses opérations à moyen terme. La trésorerie de la Caisse centrale a notamment procédé au cours de l'exercice à trois émissions en Euro-Can, totalisant 275 millions $. Le maintien des cotes de crédit de la Caisse centrale aux plus hauts niveaux n'est pas étranger au succès qu'ont connu ces trois émissions. De telles cotes reflètent

non seulement la haute qualité des éléments composant l'actif de la Caisse centrale, mais aussi la qualité de sa gestion, de même que la solidité financière et la crédibilité dont bénéficie tout le Mouvement Desjardins.

De plus, la Caisse centrale a lancé en juillet un programme de papier commercial européen, dont la limite était de 200 millions $ US. En fin d'exercice, cette limite a été haussée à 400 millions $ US. Un programme de papier commercial américain, de l'ordre de 400 millions $ US, a également été préparé. Son lancement aux États-Unis est sujet à l'approbation des autorités réglementaires américaines.

En ayant accès aux principaux marchés à travers le monde, la Caisse centrale est ainsi en mesure d'accroître la sécurité de son approvisionnement de fonds et de continuer à en réduire le coût.

Alors qu'à l'origine, l'approvisionnement de la Caisse centrale provenait essentiellement du Québec, celui-ci est aujourd'hui constitué de fonds provenant de l'extérieur du Canada dans une proportion de 31%. Suivant les périodes, une proportion variant de 15% à 25% provient du Québec, dont 2% seulement provient des membres de la Caisse centrale.

Par ailleurs, la Caisse centrale a continué à gérer la partie de liquidités primaires des caisses Desjardins qui lui est confiée. Le rendement moyen du fonds de liquidités pour l'exercice 1988 a été de 9,48%, par rapport à 8,39% l'an passé. À la fin de l'exercice 1988, le portefeuille de valeurs mobilières atteignait 867,0 millions $, dont 45,6% en titres gouvernementaux négociables, par rapport à 853 millions $ l'année précédente.

De façon générale, compte tenu de la tendance à la hausse des taux d'intérêt, la gestion des fonds a été empreinte d'une grande prudence et orientée vers des investissements à court terme ou dans des titres de toute première liquidité. Ceci procure à la Caisse centrale la flexibilité nécessaire pour lui permettre de satisfaire les besoins de ses membres et clients à des conditions concurrentielles et pour qu'elle puisse profiter des occasions d'affaires favorables qui se présentent sur le marché. Conformément aux politiques du Mouvement Desjardins, la Caisse centrale ne conserve que des titres de haute qualité dans son portefeuille à court terme. Elle utilise les techniques de conversion de taux d'intérêt les plus avant-gardistes pour s'assurer d'un appariement optimal, réduire au maximum les risques attribuables aux variations brusques des taux d'intérêt, assurer la protection de ses actifs et améliorer sa rentabilité.

Diversification du portefeuille de prêts

Tout en continuant à appliquer des politiques rigoureuses en matière de gestion et de contrôle du crédit, la Caisse centrale a enregistré, en 1988, une hausse importante de ses revenus de prêts, de même que de ses revenus autres que d'intérêts. Ceci résulte non seulement de l'augmentation du volume moyen de prêts, mais également des marges sur certaines catégories de prêts, ce qui a réduit les effets de l'élimination graduelle des marges sur les prêts à court terme consentis aux fédérations.

Le portefeuille de prêts, dans son ensemble, s'est accru considérablement, passant de 1,9 milliard $ en 1987 à 3 milliards $ en 1988, soit une augmentation de 57,4%.

La prédominance des prêts consentis par la Caisse centrale aux fédérations et à leurs caisses affiliées, qui ont atteint 1,5 milliard $ à la fin de l'exercice, a permis à celles-ci de disposer en tout temps des fonds nécessaires au maintien de leur croissance et de leur capacité concurrentielle. Par ailleurs, les institutions et sociétés du Mouvement Desjardins ont continué à faire appel, dans une proportion croissante, aux services bancaires et à l'expertise que leur offre la Caisse centrale.

Pour leur part, les organismes faisant partie des réseaux de l'éducation et des affaires sociales, de même que les organismes municipaux du Québec, ont procédé à des emprunts totalisant 440 millions $ auprès de la Caisse centrale, ce qui constitue une croissance de 7,6% par rapport à l'année précédente. Les services de la Caisse centrale destinés aux institutions des secteurs public et parapublic, complètent ainsi ceux

YORKDALE

«Stablex Canada Inc. a pu compter sur l'appui financier de La Caisse centrale dès le début de ses opérations au Canada. Elle est une institution financière fiable et dynamique qui sait répondre à nos besoins.»

PIERRE GRENIER
Président
Stablex Canada Inc.

qu'offre déjà à cette clientèle le réseau des caisses Desjardins. Par ailleurs, dans le but d'accroître ses revenus, la Caisse centrale a continué à développer, de façon sélective mais accélérée, la clientèle des moyennes et grandes entreprises et à diversifier les risques auprès de cette clientèle. Ainsi, avec un montant de 904 millions $, qui représente 37% du volume total moyen de prêts de la Caisse centrale, le secteur privé a généré 69,1% de ses revenus nets d'intérêts sur prêts en 1988, demeurant de loin, sa principale source de revenus. Nonobstant les revenus découlant directement des prêts consentis à cette clientèle, qui se sont élevés à 7,8 millions $, le secteur privé a également généré 3,8 millions $ de revenus autres que d'intérêts, tels les commissions, les honoraires de gestion, etc.

Compte tenu de l'intérêt que présente le partage des risques avec d'autres institutions financières, la Caisse centrale a par ailleurs manifesté au cours de l'exercice son intention claire de mettre de plus en plus l'accent sur la participation à des syndicats bancaires. Il s'agit là d'un marché très important, dont la rentabilité est élevée et qui, tout en accroissant ses revenus, lui procurera une plus grande flexibilité à l'égard de l'ensemble de ses interlocuteurs des marchés financiers. La participation de la Caisse centrale à des opérations de financement, aux États-Unis notamment, s'est avérée lucrative. Il faut souligner que les professionnels affectés à ce secteur offrent une expertise particulièrement intéressante pour accentuer le développement de ces marchés.

Afin de mieux gérer ses risques et aussi, de développer davantage ses marchés cibles, la Caisse centrale a procédé, au cours de l'exercice, à une restructuration de la division du financement corporatif en quatre grandes directions: la direction financement corporatif-Québec voit plus précisément à coordonner le programme de développement des affaires auprès des entreprises des secteurs public, parapublic et privé au Québec et à développer, de concert avec les autres institutions du Mouvement Desjardins, l'offre intégrée de services aux entreprises; la direction financement corporatif-Ontario s'occupe plus précisément de la mise sur pied du programme de développement des affaires en Ontario et dans l'Ouest canadien et du maintien des relations avec les banques et autres institutions financières; la direction de l'immobilier travaille au développement des activités de la Caisse centrale dans ce nouveau secteur, dont la rentabilité est particulièrement élevée, à la syndication des prêts, de même qu'à un programme de développement des affaires aux États-Unis; enfin, une direction conserve la responsabilité spécifique de répondre aux besoins de la clientèle privilégiée des fédérations, de leurs caisses affiliées et des autres institutions du Mouvement Desjardins.

De façon générale, la Caisse centrale entend intensifier au cours des prochains mois le développement de ses relations d'affaires avec les institutions financières et les moyennes et grandes entreprises du Québec et de l'Ontario, en étroite collaboration avec les autres institutions du Mouvement Desjardins. Pour ce faire, la Caisse centrale bénéficie d'avantages concurrentiels importants. Grâce à sa grande flexibilité, à sa rapidité de décision, à sa connaissance du milieu et à l'expertise qu'elle a développée, elle peut offrir à ses diverses clientèles des services «sur mesures», adaptés à leurs besoins particuliers et réagir promptement aux occasions d'affaires qui s'offrent à elle.

Élargissement de la gamme des services bancaires

De tels avantages contribuent également au développement par la Caisse centrale de produits et services bancaires compétitifs, qui se démarquent nettement de ceux offerts par ses concurrents. Ceux-ci sont développés de façon à pouvoir s'adapter aux besoins spécifiques des grandes sociétés de toutes les provinces du Canada qui effectuent la totalité de leurs déboursés au moyen de comptes d'opération à la Caisse centrale et à s'intégrer à leurs systèmes informatisés de gestion financière.

Ces produits et services, qui génèrent des retombées économiques intéressantes, s'adressent aux gouvernements, aux institutions du secteur public, aux moyennes et grandes entreprises canadiennes, ainsi qu'aux institutions et sociétés du Mouvement Desjardins.

Dans ce domaine, les stratégies mises de l'avant sont naturellement influencées par la concurrence. La Caisse centrale se doit en effet de maintenir une gamme intégrée de produits et services bancaires de haute qualité, tels la perception de comptes, la centralisation des dépôts, les comptes d'opération à fort tirage de chèques, le paiement des obligations et coupons, les virements de fonds, les transferts électroniques de fonds, etc., tout en assurant leur rentabilité, de façon à pouvoir concurrencer avantageusement les autres institutions financières.

Au cours de l'exercice, la Caisse centrale, déjà bien implantée dans certains créneaux des secteurs public et parapublic canadiens, a intensifié ses efforts pour accentuer la pénétration de ces marchés. À titre d'exemple, la Caisse centrale a obtenu les comptes d'opération de tous les ministères du gouvernement fédéral. Dans le secteur privé, plusieurs ententes de services ont été renouvelées et les démarches de sollicitation auprès de clients potentiels ont été soutenues.

Pour répondre aux attentes et aux besoins de ses membres et clients, la Caisse centrale a élargi la gamme des produits et services bancaires qu'elle offre par l'intermédiaire du réseau Desjardins. Mises à part ses activités habituelles relatives au règlement final de la perception automatisée de comptes et au règlement des dépôts directs, elle a assumé la conciliation bancaire et assuré la consignation des effets de paiement pour de nombreux clients institutionnels. Les services de conciliation/consignation de chèques, ainsi que les services de télétransmission, développés respectivement à l'intention du gouvernement du Québec et de la Société canadienne des postes, ont été adaptés afin de répondre aux besoins spécifiques d'autres clients importants. Certaines caisses du réseau ont également commencé à utiliser ce service, afin d'avoir accès à des comptes commerciaux plus importants et d'accroître ainsi leur capacité concurrentielle. Enfin, de nouveaux services ont été implantés, notamment le service de décaissement contrôlé aux États-Unis, qui permet à un sociétaire d'émettre des chèques personnalisés pouvant être traités directement par la compensation américaine, ainsi que les services d'agent payeur dans le domaine du financement automobile en gros.

La Caisse centrale a par ailleurs continué à développer son réseau de correspondants à l'étranger, de façon à répondre à ses besoins propres tout en mettant à la disposition du réseau, par l'entremise des fédérations, une vaste gamme de services bancaires internationaux, allant du simple mandat universel et de l'approvisionnement en devises, aux transactions reliées aux crédits documentaires. De plus en plus, la Caisse centrale recherche la réciprocité avec ses correspondants, de façon à favoriser les occasions d'affaires.

L'effet de ces diverses activités s'est fait sentir sur les revenus provenant des services bancaires qui ont connu une croissance de 12,5%, passant de 8,0 millions $ en 1987 à 9,0 millions $ en 1988.

Amélioration de la productivité

De façon générale, l'efficacité de la Caisse centrale a également continué de s'améliorer au cours de l'exercice 1988.

Le soutien administratif et technique, fourni par le secteur de l'administration et de l'exploitation, a contribué à assurer aux membres et clients de la Caisse centrale des services de haute qualité, tout en maintenant une très grande fiabilité d'exécution et un contrôle approprié des opérations et des coûts.

Au cours de l'exercice, la Caisse centrale s'est dotée d'un ordinateur plus puissant, de façon à répondre aux besoins croissants de traitement informatique des données. Il s'agit là d'une étape transitoire dans le développement de ses systèmes qui devront continuer à évoluer en fonction de la croissance actuelle et future de la Caisse centrale, notamment des services bancaires nationaux et internationaux. Ce développement devra s'effectuer dans une optique d'harmonisation avec les services informatiques de l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, tant pour le traitement que pour l'échange d'informations, de façon à obtenir le plus grand effet possible de synergie.

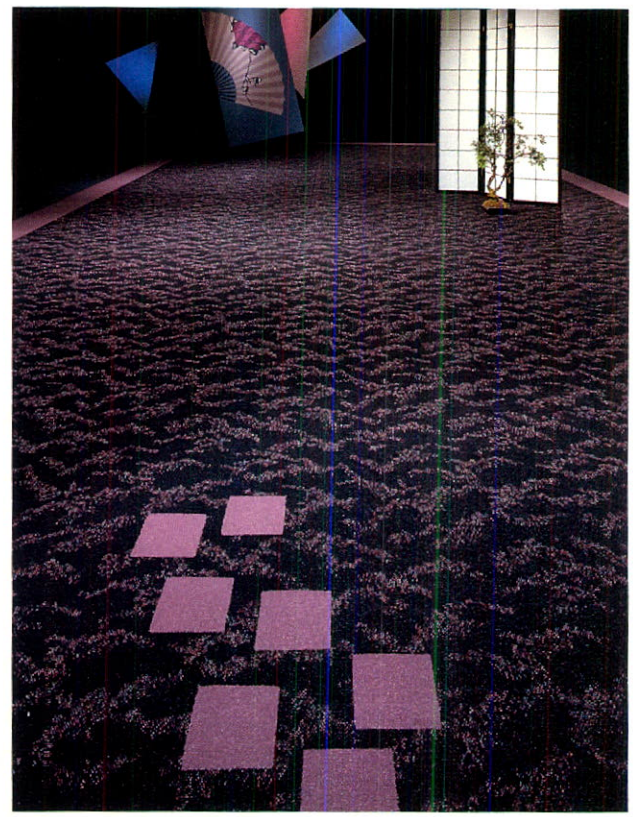

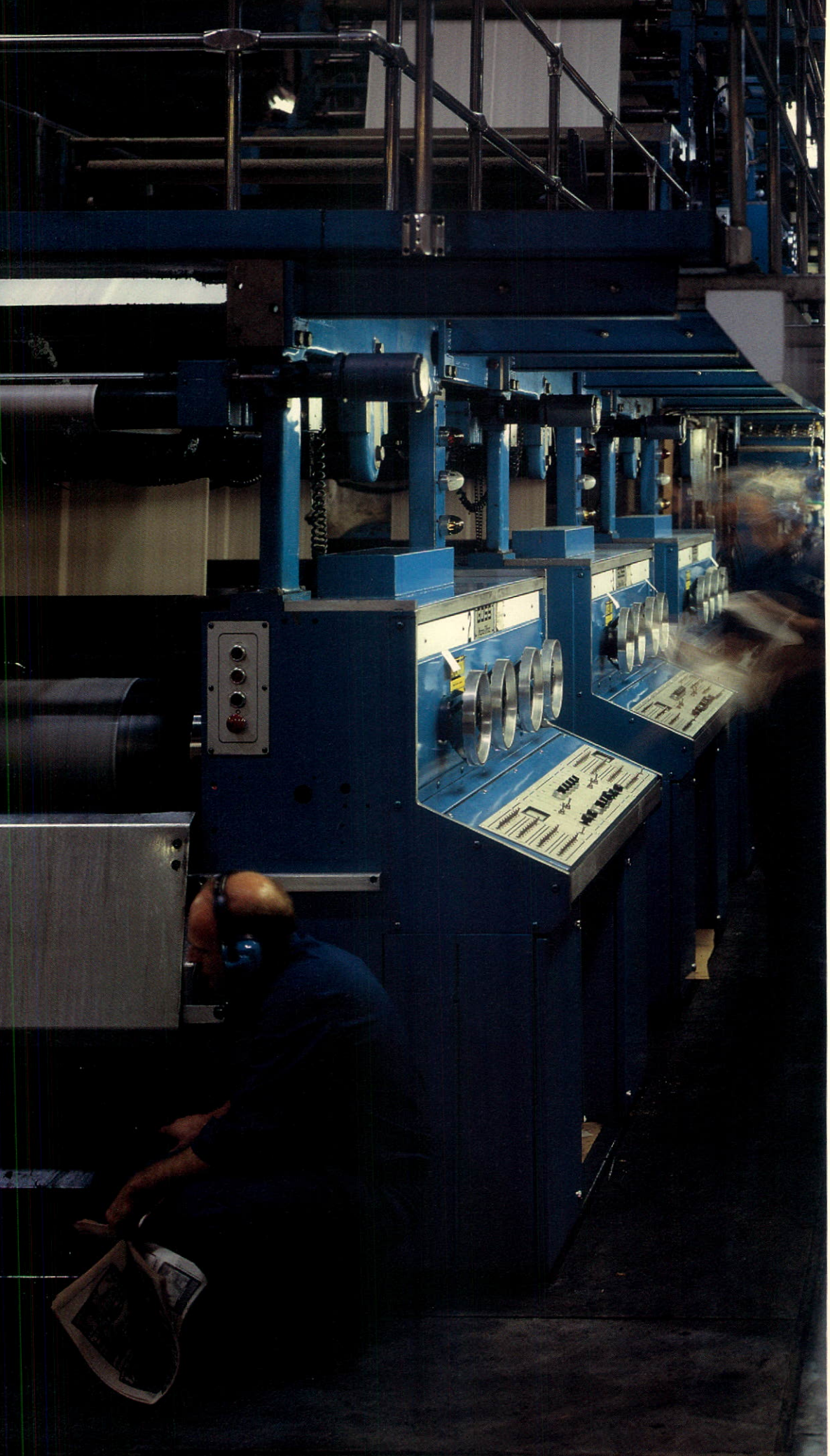

«Grâce à la compétence et au dynamisme de son équipe de professionnels du financement corporatif, nous avons été en mesure de constater que La Caisse centrale Desjardins est un prêteur souple, capable d'innover et de réduire au maximum les formalités et les délais.»

PIERRE PÉLADEAU
Président
et chef de la direction
Quebecor inc.

Les services informatiques permettent aux gestionnaires des différents secteurs de la Caisse centrale de disposer en tout temps de l'information quotidienne qui leur est nécessaire pour contrôler leurs activités et faciliter leur prise de décision; de façon plus globale, la technologie joue un rôle dont l'importance s'accroît constamment dans le développement d'affaires, notamment auprès des clientèles des marchés corporatif et institutionnel. L'accès à des services qui sont à la fine pointe de la technologie constitue maintenant un facteur parfois déterminant dans le choix d'une institution financière. La Caisse centrale doit donc développer des systèmes qui maintiennent sa capacité concurrentielle, afin de continuer à répondre aux besoins de ses clients actuels et potentiels.

La productivité et l'efficacité de la Caisse centrale ont également connu une amélioration marquée, grâce aux efforts importants de normalisation de la gestion des opérations quotidiennes et à la mise en place de procédures structurées dans toute l'organisation. En plus d'accroître l'efficience de l'ensemble des services, de tels instruments permettent notamment d'assurer la sécurité des diverses transactions de la Caisse centrale, ce qui s'avère de toute première importance pour une institution financière.

Il convient également de souligner l'effort soutenu du personnel de la Caisse centrale au cours de l'exercice. Les ressources humaines constituent la clé de sa progression constante et les politiques en matière de gestion des ressources humaines visent à ce que chaque employé soit pleinement en mesure de contribuer directement à sa croissance. Les investissements importants en formation du personnel, qui représentent annuellement des sommes équivalant à près de 2% de la masse salariale, contribuent pour beaucoup à l'atteinte de cet objectif. L'efficacité des ressources humaines a également été améliorée grâce à la restructuration de certains services, ce qui a permis de maximiser l'utilisation de leur expertise, d'améliorer la communication et la coordination entre les divers secteurs et de développer une plus grande synergie d'ensemble.

Comme ce fut le cas au cours des dernières années, la Caisse centrale a continué à appliquer une gestion serrée de l'ensemble de ses ressources. L'actif moyen par employé, qui est passé de 21,8 millions $ en 1987 à 25,9 millions $ en 1988, soit une augmentation de 19%. De plus, le ratio de frais autres que d'intérêts a diminué par rapport à l'an dernier, passant de 0,44 $ à 0,36 $ par 100 $ d'actifs moyens en 1988. Ces deux critères rendent compte de l'accroissement de la productivité de toute l'organisation.

Amélioration des résultats

Les résultats enregistrés reflètent les efforts fournis par les différents secteurs de la Caisse centrale et la pertinence des stratégies développées et appliquées tout au long de l'exercice 1988.

Les actifs totaux, qui avaient augmenté de 17,8% en 1987, pour atteindre 2,8 milliards $, ont encore progressé de 40,7% en 1988, pour atteindre 4 milliards $ au 31 décembre 1988. De plus, l'ensemble des engagements hors bilan de la Caisse centrale a augmenté de 24,2%, pour atteindre 4,9 milliards $. Une part importante de la hausse des engagements totaux résulte de l'augmentation des engagements envers les fédérations et leurs caisses affiliées et de la croissance des activités auprès des moyennes et grandes entreprises du secteur privé.

Les revenus, pour leur part, ont atteint de nouveaux sommets. Ils s'élèvent à 360,0 millions $ pour l'exercice 1988, comparativement à 257,6 millions $ pour l'exercice précédent, ce qui constitue une augmentation de 39,8%.

Les revenus nets capitalisés versés à la réserve générale, qui traduisent la rentabilité accrue de la Caisse centrale, ont pour leur part augmenté de 4,1 millions $ ou de 100%, passant de 4,0 millions $ l'an passé à 8,1 millions $ cette année. Au cours de la même période, un montant de 44,8 millions $ a été versé aux membres. Ce montant est constitué d'une part des revenus d'intérêts que produit le fonds de liquidités que la Caisse centrale gère pour le compte des fédérations et de leurs caisses affiliées, dont le rendement

a été de 9,48% ou 38,8 millions $ en 1988 et, d'autre part, des autres versements aux membres provenant des services bancaires rendus aux gouvernements et à certaines grandes corporations du secteur privé, qui ont crû de 11,2% pour atteindre 6 millions $ au cours de l'exercice.

L'amélioration des résultats est attribuable au contrôle efficace de ses coûts d'opération, ce qui se reflète sur le ratio des frais généraux sur les revenus générés qui, malgré une forte croissance des activités, a diminué de façon importante au cours de l'exercice, passant de 0,63 $ en 1987 à 0,48 $ en 1988.

En définitive, la Caisse centrale, en diversifiant l'ensemble de ses activités et en continuant à élargir la gamme des produits et services financiers qu'elle offre à ses membres et clients, s'est donné les instruments nécessaires pour relever les défis présents et futurs auxquels les institutions financières sont confrontées.

En même temps, la Caisse centrale a pleinement joué son rôle de complément auprès de l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. De part et d'autre, les efforts de concertation et d'intégration des opérations se sont intensifiés. L'objectif ultime poursuivi est de faire de l'ensemble du Mouvement Desjardins et de chacune de ses composantes des institutions financières suffisamment fortes pour qu'elles puissent continuer à remplir la mission économique et sociale qui leur a donné naissance et qui a orienté leur développement.

«La Caisse centrale Desjardins connaît notre genre d'activités et le caractère cyclique de notre exploitation. Bon an mal an, elle participe donc pleinement à notre croissance. La Caisse centrale Desjardins est une entreprise qui sait s'adapter au milieu des affaires et qui est constamment à l'affût d'idées novatrices et de nouvelles propositions de financement.»

ALFRED POWIS
Président du conseil
et chef de la direction
Foresterie Noranda Inc.

Tableau I

COMPOSITION DE L'ACTIF au 31 décembre

(en millions de dollars)	**1988**	1987	1986	1985	1984
Valeurs mobilières	**867**	853	1 136	1 141	871
Prêts	**3 002**	1 907	1 211	967	858
Autres éléments d'actif	**138**	87	69	139	45
Total	**4 007**	2 847	2 416	2 247	1 774
Actif moyen	**3 523**	2 810	2 284	1 873	1 548

Croissance de l'actif

Au 31 décembre 1988, l'actif total de la Caisse centrale atteignait 4,0 milliards $, en hausse de 1 160 millions $, soit 40,7% de plus qu'à la clôture de l'exercice précédent.

La progression de l'actif s'est essentiellement manifestée au chapitre des prêts qui affichent une augmentation de 57,4% par rapport à l'an dernier.

La croissance marquée du portefeuille de prêts s'est faite dans un cadre rigoureux, dans le respect d'une politique de risque très sélective et en poursuivant des objectifs précis de diversification du risque. Le tableau II précise la composition du portefeuille de prêts et fournit des informations sur sa diversification géographique en fin d'exercice.

Tableau II

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS au 31 décembre

(en millions de dollars)	**1988**	1987	1986	1985	1984
Membres	**1 478**	624	131	129	172
Autres sociétés apparentées	**86**	194	82	159	121
Secteurs public et parapublic	**440**	409	408	220	210
Banques	**–**	8	8	8	–
Autres — secteur privé	**998**	672	582	451	355
	3 002	1 907	1 211	967	858
Québec	**2 557**	1 443	861	704	677
Ontario	**416**	374	328	211	134
Autres provinces	**29**	90	22	52	47
Total	**3 002**	1 907	1 211	967	858
Prêts moyens	**2 446**	1 640	1 114	873	669

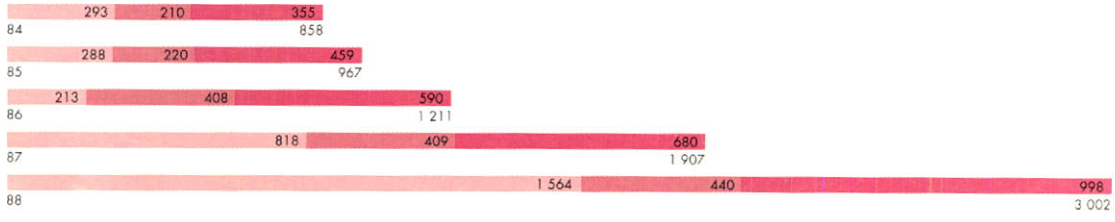

Composition du portefeuille de prêts (en millions de dollars)

Réseau — Secteurs public et parapublic — Secteur privé

À la fin de l'exercice 1988, le portefeuille de prêts s'établissait à 3 002 millions $, en hausse de 1 095 millions $ sur celui de l'exercice précédent. Cette croissance provient essentiellement des prêts aux membres et autres sociétés apparentées du Mouvement Desjardins, qui ont augmenté de 746 millions $, passant de 818 millions $ au 31 décembre 1987 à 1 564 millions $ à la fin du présent exercice. Au cours de l'année 1988, l'accroissement des besoins de liquidités des fédérations et de leurs caisses affiliées a entraîné une augmentation considérable de la demande de fonds auprès de la Caisse centrale. En satisfaisant cette demande, la Caisse centrale a joué pleinement son rôle de prêteur de dernier recours auprès des fédérations et de leurs caisses affiliées.

Les prêts aux entreprises du secteur privé ont connu une croissance de 48,5%, pour atteindre 998 millions $ en 1988, par rapport à 672 millions $ l'an dernier. L'analyse de l'évolution du volume annuel moyen de l'actif et de ses composantes permet de bien évaluer la croissance des activités de la Caisse centrale. Ainsi, l'actif annuel moyen a augmenté de 713 millions $, pour s'élever à 3,5 milliards $ en 1988. Cette hausse est entièrement attribuable à l'augmentation du volume moyen de prêts, qui a connu un taux de croissance de 49,1%, passant de 1 640 millions $ en 1987 à 2 446 millions $ en 1988.

Gestion de la liquidité

La Caisse centrale a notamment pour mission de gérer une partie de la liquidité primaire des caisses Desjardins. De plus, elle doit maintenir des liquidités suffisantes pour subvenir à ses propres besoins. La gestion de la liquidité consiste avant tout à coordonner les retraits sur dépôts et les échéances des emprunts, de même qu'à satisfaire les besoins d'emprunts ou de remboursements de ses clients. La gestion de la liquidité a un impact significatif sur le rendement de l'actif de la Caisse centrale.

Tableau III

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIÈRES au 31 décembre

(en millions de dollars)	**1988**	1987	1986	1985	1984
Titres du Canada	**368**	443	438	260	283
Titres de provinces	**27**	46	109	137	127
Titres d'autres émetteurs canadiens	**472**	364	588	743	460
Titres d'émetteurs étrangers	**–**	–	1	1	1
Total	**867**	853	1 136	1 141	871
Moyenne des titres	**983**	1 112	1 066	864	817

À la fin de 1988, le portefeuille de valeurs mobilières atteignait 867 millions $.

Comme l'indique le tableau III, les valeurs émises ou garanties par le Canada, les provinces et les corps municipaux ou scolaires au Canada représentent 45,6% du total des titres à la fin de l'exercice 1988. À l'intérieur des 472 millions $ provenant des autres émetteurs canadiens, 414 millions $ sont composés de titres de banques et d'autres institutions habilitées à recevoir des dépôts.

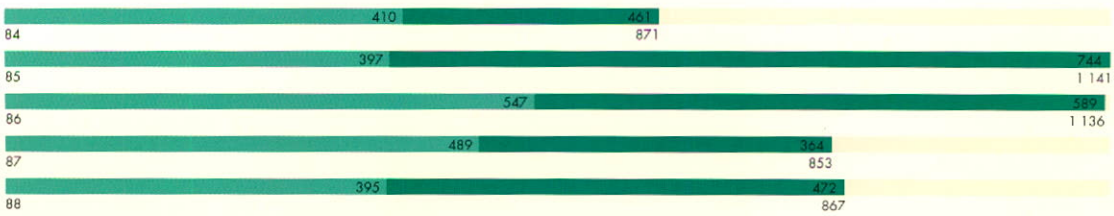

Composition du portefeuille de valeurs mobilières (en millions de dollars)

Émetteurs gouvernementaux Autres émetteurs canadiens

Tableau IV

DÉPÔTS au 31 décembre

(en millions de dollars)	**1988**	1987	1986	1985	1984
Membres	**80**	36	81	222	215
Autres sociétés apparentées	**73**	72	63	37	15
Canada	**119**	256	277	348	187
Organismes publics	**47**	36	11	16	34
Autres dépôts	**3 193**	1 972	1 533	1 185	886
	3 512	2 372	1 965	1 808	1 337
Canada	**2 437**	1 818	1 652	1 758	1 337
International	**1 075**	554	313	50	–
Total	**3 512**	2 372	1 965	1 808	1 337
Passif-dépôt moyen	**3 043**	2 343	1 818	1 421	1 099

À la fin de l'exercice 1988, l'encours des dépôts totalisait 3,5 milliards $, comparativement à 2,4 milliards $ en 1987, ce qui constitue une hausse de 48,1%. Les dépôts à vue, qui s'élèvaient à 171 millions $ au 31 décembre 1988, ont légèrement diminué par rapport à l'an passé. Les dépôts des membres et autres sociétés du Mouvement Desjardins ont augmenté de 45 millions $, pour atteindre 153 millions $ à la fin de l'exercice. Le financement et l'accroissement de l'actif sont attribuables aux autres dépôts recueillis sur les marchés financiers. Ces dépôts ont connu une augmentation de 61,9%, passant de 1 972 millions $ au 31 décembre 1987 à 3 193 millions $ à la fin de 1988. Le tableau IV présente la ventilation des dépôts en fin d'exercice. Au cours de 1988, la Caisse centrale a poursuivi la diversification de ses sources d'approvisionnement de fonds à moyen terme sur les marchés privés ou publics européens et asiatiques. Elle a émis un montant cumulatif de plus de 1 075 millions $ auprès de ces marchés. Au 31 décembre 1988, l'approvisionnement de fonds effectué à l'extérieur du Canada représentait 32% des dépôts à termes fixes.

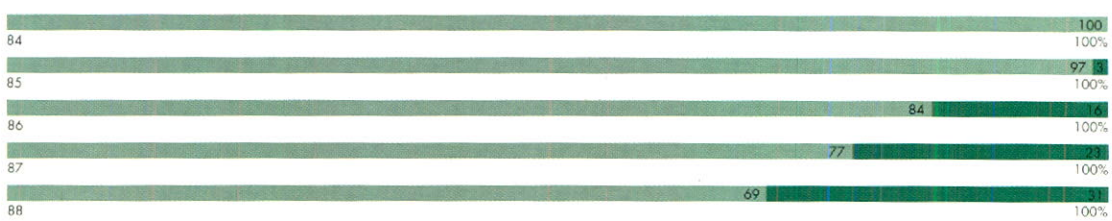

Pourcentage des dépôts

Canada International

ACTIVITÉS HORS BILAN

(en millions de dollars)

	31 décembre 1988			31 décembre 1987		
	Appa-rentées	**Autres**	**Total**	Appa-rentées	Autres	Total
Engagements de crédit						
Garanties et lettres de crédit	**–**	**3**	**3**	–	12	12
Engagements de crédit						
– irrévocables	**770**	**1 208**	**1 978**	393	794	1 187
– conditionnels	**10**	**662**	**672**	10	735	745
	780	**1 870**	**2 650**	403	1 529	1 932
	780	**1 873**	**2 653**	403	1 541	1 944
Contrats de change et taux d'intérêt						
Contrats de change à terme (engagements d'achat de devises étrangères et canadiennes)	**1**	**464**	**465**	3	424	427
Conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises	**106**	**1 632**	**1 738**	130	1 408	1 538
	107	**2 096**	**2 203**	133	1 832	1 965
	887	**3 969**	**4 856**	536	3 373	3 909

Transactions hors bilan

La Caisse centrale offre à ses clients divers produits hors bilan afin de les aider à satisfaire leurs besoins de liquidités et à se protéger des variations des taux de change et d'intérêt. La plupart de ces produits ont été créés au cours des dernières années. La Caisse centrale utilise elle-même certains d'entre eux pour gérer les risques reliés aux variations des taux d'intérêt et de change. Tous les produits hors bilan sont assujettis aux normes de crédit, contrôles financiers, plafonds de risques et mécanismes de surveillance habituels de la Caisse centrale.

Les produits hors bilan, décrits ci-après, se présentent sous deux catégories: les engagements de crédit et les contrats de change et de taux d'intérêt. Leurs principaux éléments sont exprimés selon la valeur nominale d'origine ou la valeur à l'échéance.

Engagements de crédit

Les produits de cette catégorie, comprenant les garanties et les lettres de crédit, ainsi que les engagements de crédit, visent à assurer aux clients la disposition des fonds dont ils prévoient avoir besoin.

Sur le plan des risques, les garanties et lettres de crédit ne diffèrent pas des prêts et autres éléments d'actif figurant au bilan.

Les engagements de crédit représentent des montants d'argent mis à la disposition des clients sous forme de prêts ou d'autres effets de financement figurant au bilan ou sous forme de produits hors bilan, telles les garanties ou les lettres de crédit.

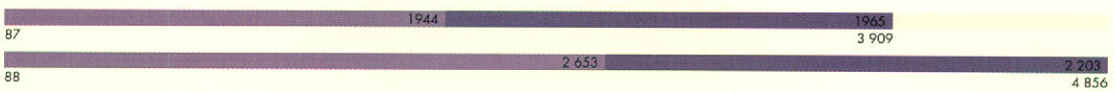

Activités hors bilan (en millions de dollars)

Engagements de crédit Contrats de change et taux d'intérêt

Les engagements de crédit «conditionnels» sont assujettis à la nécessité, pour le client, de se conformer à certaines normes précises de crédit. De cette façon, le risque associé à de tels engagements est sensiblement réduit.

Quant à l'engagement «irrévocable», il nécessite la présence d'une lettre d'offre dûment signée, qui contient une preuve de confirmation de l'acceptation du client. La Caisse centrale, dans ce cas, est tenue de débourser les fonds stipulés dans l'engagement.

Contrats de change et de taux d'intérêt

Les transactions relatives aux conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises, tels les contrats de change à terme ainsi que les opérations à terme, les options et les «swaps» sur monnaies étrangères et sur taux d'intérêt, permettent à la Caisse centrale et à ses clients de transférer, de modifier ou de réduire les risques liés à des changements de taux de change ou de taux d'intérêt.

Les conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises constituent des transactions à l'intérieur desquelles deux parties échangent des monnaies et des flux d'intérêt connexes, c'est-à-dire des taux fixes contre des taux flottants, ou vice versa, sur un capital déterminé et pour une durée convenue. La Caisse centrale agit également comme intermédiaire entre les parties pour effectuer des «swaps», ce qui constitue une source additionnelle de revenus. Elle en effectue également pour son propre compte, pour mieux gérer ses risques reliés au change et aux taux d'intérêt. Sauf en ce qui concerne les contrats de couverture, les engagements que la Caisse centrale prend d'acheter une somme donnée en monnaie étrangère sont généralement compensés par d'autres contrats visant la vente d'une somme égale dans la même monnaie.

Dans la compilation des conventions d'échange de taux d'intérêt («interest rate swap»), la Caisse centrale a utilisé la valeur nominale sur laquelle des intérêts sont versés, le tout exprimé en dollars canadiens à la date de divulgation.

Dans le cas des conventions d'échange de devises («cross currency swap»), la Caisse centrale a quantifié la valeur nominale des montants à débourser, le tout exprimé en dollars canadiens à la date de divulgation.

Résultats d'exploitation

Le revenu total a atteint en 1988 un niveau sans précédent de 360 millions $, en hausse de 39,8% sur l'année précédente, alors qu'il s'élevait à 257,6 millions $. Cette augmentation est entièrement attribuable à l'accroissement des revenus de prêts, qui sont passés de 154,2 millions $ en 1987 à 250,6 millions $ en 1988, en hausse de 96,4 millions $ ou de 62,5%. Les prêts sont la principale source de revenus de la Caisse centrale. Ils représentent 70% du revenu total en 1988, par rapport à 60% en 1987 et 53% en 1986. L'augmentation provient principalement du volume moyen de prêts consentis au cours de l'exercice 1988. Dans l'interprétation des résultats, il convient de souligner que le revenu provenant des prêts est tributaire du volume d'activités, de l'évolution des taux d'intérêt et des variations de taux d'intérêt entre les fonds confiés par les déposants et les fonds prêtés. Pour sa part, le montant du revenu produit par les activités de placement de la Caisse centrale dépend, dans une large mesure, de l'évolution des taux d'intérêt du marché monétaire. Au cours de l'exercice 1988, le portefeuille de valeurs mobilières a généré des revenus de 94,9 millions $, comparativement à 92,7 millions $ lors de l'exercice précédent. La hausse des revenus de valeurs mobilières s'explique principalement par l'augmentation, au cours de l'exercice, des taux moyens des instruments du marché monétaire.

Tableau V

AUTRES REVENUS au 31 décembre

(en milliers de dollars)	**1988**	1987	Variation (en %)
Commissions de change et services internationaux	**1 245**	844	47,5
Frais d'administration	**6 311**	5 675	11,2
Frais de services	**2 701**	2 384	13,3
Commissions de prêts	**3 899**	1 659	135,0
Autres	**355**	128	177,3
Total	**14 511**	10 690	35,7

Les autres revenus ont atteint un nouveau sommet, affichant une progression de 35,7% pour s'élever à 14,5 millions $ pour l'exercice 1988.

Les principales sources de revenus autres que d'intérêts sont illustrées au tableau V. Les frais d'administration ont été de 6,3 millions $ en 1988, en hausse de 11,2% sur 1987. Poursuivant son objectif de diversification, la Caisse centrale a accru ses revenus de commissions de change et de services internationaux de 47,5% et ses revenus de commissions de prêts de 135,0%. Le total des autres revenus s'est accru de 3,8 millions $, pour atteindre 14,5 millions $ en 1988, comparativement à 10,7 millions $ en 1987.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts totalise 56,8 millions $ pour l'exercice 1988, par rapport à 48,6 millions $ en 1987. Le revenu net d'intérêts des activités propres de la Caisse centrale, après rémunération du capital social, a également augmenté, passant de 14,3 millions $ en 1987 à 18,0 millions $ en 1988, ce qui constitue une augmentation de 3,7 millions $ ou de 25,9%.

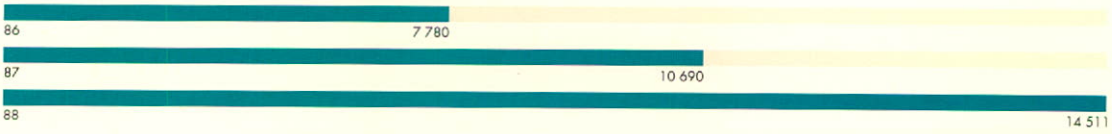

Autres revenus (en milliers de dollars)

Tableau VI

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS au 31 décembre

(en milliers de dollars)	**1988**	1987	Variation (en %)
Salaires, caisses de retraite et autres prestations au personnel	**6 477**	6 161	5,1
Locaux, matériel et mobilier			
Loyer et taxes	**938**	1 075	(12,7)
Amortissement	**1 036**	1 407	(26,4)
Frais de sous-traitance	**1 041**	1 115	(6,6)
Autres frais	**421**	161	161,5
	3 436	3 758	(8,6)
Autres frais			
Publicité, promotion et développement des affaires	**820**	719	14,1
Communications	**458**	430	6,5
Assurances	**71**	67	6,0
Fournitures, papeterie et impression	**356**	291	22,3
Frais de services professionnels	**663**	546	21,4
Autres	**372**	411	(9,5)
	2 740	2 464	11,2
Total	**12 653**	12 383	2,2
Frais autres que d'intérêts sur actif moyen	**0,36%**	0,44%	(18,2)%

Les frais autres que d'intérêts comprennent tous les frais d'exploitation de la Caisse centrale, à l'exception des frais d'intérêts, de la provision pour pertes sur prêts et des impôts.

La Caisse centrale privilégie des liens étroits avec sa clientèle et elle doit disposer, en nombre suffisant, d'employés hautement qualifiés, ainsi que de moyens technologiques adéquats et efficaces pour répondre à la demande de ses clients. Les frais d'administration du personnel représentent plus de 50% du total de ses frais d'exploitation.

Poursuivant son objectif de rationalisation de ses frais d'exploitation, la Caisse centrale a maintenu ceux-ci à 12,7 millions $, montant qui est comparable à celui de l'an dernier. Exprimés en pourcentage de l'actif moyen, ils sont cependant inférieurs à ceux de l'exercice précédent, s'élevant à 0,36% en 1988, par rapport à 0,44% en 1987.

Les principaux postes des frais d'exploitation sont indiqués au tableau VI. Les frais d'administration du personnel totalisent 6,5 millions $ en 1988, par rapport à 6,2 millions $ en 1987. Les frais de locaux, matériel et mobilier ont diminué de 322 000 $, et s'élèvent à 3,4 millions $ au 31 décembre 1988. La radiation complète des frais de développement du système informatique en 1987 est la cause principale de cette diminution. Les autres frais ont augmenté de 276 000 $, totalisant 2,7 millions $ en 1988. Cette augmentation est due principalement à l'accroissement des frais de publicité, de promotion et de développement des affaires, ainsi que des frais de services professionnels.

Autres commentaires

Le revenu net pour l'exercice terminé le 31 décembre 1988 atteint un nouveau sommet, pour s'établir à 45,2 millions $, par rapport à 36,6 millions $ en 1987, en hausse de 23,5%. Un montant global de 38,8 millions $ a été affecté à la rémunération du capital social, ce qui représente un rendement moyen de 9,48% sur le capital social, comparativement à 8,39% en 1987. Les autres versements aux membres s'élèvent à 6,0 millions $, comparativement à 5,4 millions $ en 1987.

Après rémunération du capital social et autres versements aux membres, la Caisse centrale a généré un montant de 8,1 millions $ qui a été versé à la réserve générale à titre de provision pour éventualités, comparativement à un montant de 4,0 millions $ en 1987. Le revenu net généré par les activités propres de la Caisse centrale a augmenté de 4,1 millions $, soit le double de l'an passé.

La qualité du portefeuille de prêts de la Caisse centrale demeure à un niveau très élevé, celle-ci n'ayant subi aucune perte sur prêts depuis le début de ses opérations. La Caisse centrale a cependant jugé prudent d'affecter un montant de 4,0 millions $ à titre de provision pour pertes sur prêts, montant déjà inscrit en diminution du revenu net d'intérêts. La provision cumulative pour pertes sur prêts s'élevait à 11,7 millions $ au 31 décembre 1988.

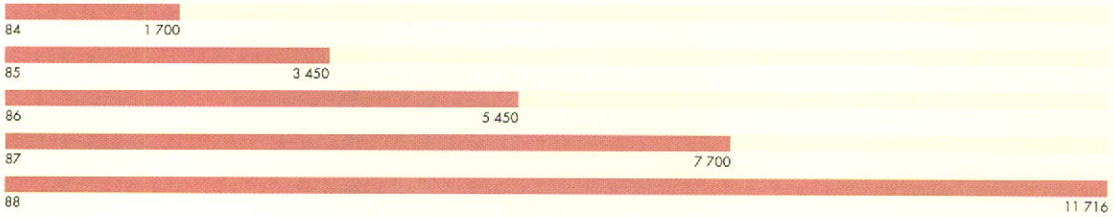

Provision cumulative pour pertes sur prêts (en milliers de dollars)

Tableau VII

RATIOS DE CAPITAL au 31 décembre

(en millions de dollars)	**1988**	1987	1986	1985	1984
Total de l'actif	**4 007**	2 847	2 416	2 247	1 774
Capital de base					
Capital social	**409**	409	409	409	409
Réserve générale	**21**	13	9	6	4
Total du capital de base	**430**	422	418	415	413
Ratio du capital de base à l'actif	**10,7%**	14,8%	17,3%	18,5%	23,3%

Le montant du capital social, qui est de 409,4 millions $, est demeuré identique à celui de l'exercice précédent. Cependant, suite au virement intégral des bénéfices non répartis de l'exercice, la réserve générale s'élève à 21 millions $. Le ratio du capital de base, qui était de 14,8% en 1987, est de 10,7% en 1988. Le tableau VII indique l'évolution de ce ratio pour les cinq derniers exercices.

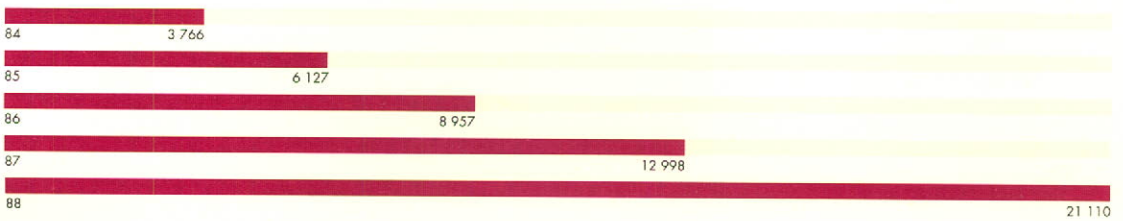

Réserve générale (en milliers de dollars)

Les tableaux VIII et IX indiquent l'évolution de l'état de l'actif et du passif et l'état des revenus au cours des cinq derniers exercices.

Tableau VIII

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF au 31 décembre

(en milliers de dollars)	**1988**	1987	1986	1985	1984
Actif					
Encaisse, dépôts à la Banque du Canada et transit	**71 648**	48 000	46 196	114 928	24 337
Valeurs mobilières	**866 990**	853 251	1 135 833	1 140 647	871 252
Prêts	**3 002 409**	1 907 104	1 211 262	967 296	858 335
Autres éléments d'actif	**66 177**	38 540	22 264	24 126	20 410
Total de l'actif	**4 007 224**	2 846 895	2 415 555	2 246 997	1 774 334
Passif					
Dépôts					
Payables à vue	**171 392**	182 185	168 451	430 823	220 842
Payables à terme fixe	**3 340 176**	2 189 892	1 796 834	1 376 951	1 115 730
Autres éléments de passif	**65 143**	52 417	31 910	23 693	24 593
	3 576 711	2 424 494	1 997 195	1 831 467	1 361 165
Capital et réserves					
Réserve générale	**21 110**	12 998	8 957	6 127	3 766
Capital social	**409 403**	409 403	409 403	409 403	409 403
Bénéfices non répartis	**–**	–	–	–	–
	430 513	422 401	418 360	415 530	413 169
Total du passif, du capital et des réserves	**4 007 224**	2 846 895	2 415 555	2 246 997	1 774 334

Tableau IX

ÉTAT DES REVENUS Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars)	**1988**	1987	1986	1985	1984
Revenu d'intérêts					
Prêts	**250 566**	154 241	116 196	101 432	75 642
Valeurs mobilières	**94 922**	92 650	94 142	83 040	93 114
	345 488	246 891	210 338	184 472	168 756
Frais d'intérêts					
Dépôts	**288 697**	198 266	158 550	130 603	112 848
Revenu net d'intérêts	**56 791**	48 625	51 788	53 869	55 908
Provision pour pertes sur prêts	**4 016**	2 250	2 000	1 750	1 500
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	**52 775**	46 375	49 788	52 119	54 408
Autres revenus	**14 511**	10 690	7 780	3 227	2 054
Revenu net d'intérêts et autres revenus	**67 286**	57 065	57 568	55 346	56 462
Frais autres que d'intérêts					
Salaires	**5 553**	5 212	4 489	3 445	3 047
Caisses de retraite et autres prestations au personnel	**924**	949	770	579	462
Locaux et matériel, amortissement compris	**3 436**	3 758	2 250	1 914	1 881
Autres	**2 740**	2 464	2 558	2 255	1 781
Total	**12 653**	12 383	10 067	8 193	7 171
Revenu avant impôts sur le revenu	**54 633**	44 682	47 501	47 153	49 291
Impôts sur le revenu	**9 460**	8 111	8 620	8 487	8 873
Revenu net	**45 173**	36 571	38 881	38 666	40 418

ÉTAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF

ACTIF au 31 décembre	**1988**	1987
Encaisse		
Encaisse et dépôts à la Banque du Canada	**71 648 163 $**	48 000 036 $
	71 648 163	48 000 036
Valeurs mobilières (note 3)		
Émises ou garanties par le Canada	**367 682 074**	443 060 235
Émises ou garanties par les provinces et les corps municipaux ou scolaires	**26 931 446**	45 845 542
Autres valeurs mobilières	**472 376 729**	364 345 415
	866 990 249	853 251 192
Prêts		
Au jour le jour, à vue et à court terme à des négociants, courtiers en valeurs mobilières, garantis	**—**	—
Autres prêts (note 4)	**3 002 408 636**	1 907 104 222
	3 002 408 636	1 907 104 222
Autres éléments d'actif		
Immobilisations, au coût non amorti	**1 337 341**	1 896 714
Autres éléments d'actif (note 5)	**64 839 134**	36 643 094
	66 176 475	38 539 808
	4 007 223 523 $	2 846 895 258 $

PASSIF au 31 décembre	**1988**	1987
Dépôts (note 6)		
Payables à vue	**171 392 169 $**	182 185 610 $
Payables à terme fixe	**3 340 175 803**	2 189 891 876
	3 511 567 972	2 372 077 486
Autres éléments de passif		
Chèques et autres effets en transit, valeur nette	**1 955 082**	13 270 389
Autres éléments de passif (note 7)	**63 187 277**	39 146 511
	65 142 359	52 416 900
CAPITAL ET RÉSERVES		
Réserve générale	**21 110 192**	12 997 872
Capital social émis (note 8)		
409 403 parts sociales	**409 403 000**	409 403 000
Bénéfices non répartis (note 9)	**—**	—
	430 513 192	422 400 872
	4 007 223 523 $	2 846 895 258 $

Signé au nom du conseil,

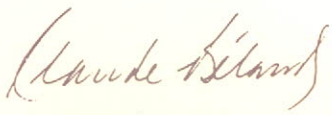

CLAUDE BÉLAND
administrateur

GUY BERNIER
administrateur

ÉTAT DES REVENUS

pour l'exercice terminé le 31 décembre	1988	1987
Revenu d'intérêts		
Prêts	**250 565 947 $**	154 241 218 $
Valeurs mobilières	**94 921 870**	92 649 727
Total du revenu d'intérêts	**345 487 817**	246 890 945
Frais d'intérêts	**288 697 263**	198 265 934
Revenu net d'intérêts	**56 790 554**	48 625 011
Provision pour pertes sur prêts	**4 016 000**	2 250 000
Revenu net d'intérêts après provision pour pertes sur prêts	**52 774 554**	46 375 011
Autres revenus	**14 511 140**	10 689 737
Revenu net d'intérêts et autres revenus	**67 285 694**	57 064 748
Frais autres que d'intérêts		
Salaires	**5 552 594**	5 211 621
Caisse de retraite et autres prestations au personnel	**924 168**	948 895
Locaux, matériel et mobilier, incluant l'amortissement des frais reportés	**3 435 886**	3 758 176
Autres frais	**2 740 672**	2 464 357
Total des frais autres que d'intérêts	**12 653 320**	12 383 049
Revenu avant provision pour impôts sur le revenu	**54 632 374**	44 681 699
Provision pour impôts sur le revenu		
Exigibles	**9 993 526**	7 213 628
Reportés	**(533 876)**	896 100
	9 459 650	8 109 728
Revenu net	**45 172 724 $**	36 571 971 $

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ET DE LA RÉSERVE GÉNÉRALE

pour l'exercice terminé le 31 décembre	1988	1987
Bénéfices non répartis		
Solde en début d'exercice	**— $**	— $
Revenu net de l'exercice	**45 172 724**	36 571 971
Rémunération du capital social et autres versements aux membres	**(44 821 254)**	(39 744 576)
Recouvrement des impôts sur le revenu relatif à la rémunération du capital social et autres versements aux membres	**7 760 850**	7 213 628
Virement à la réserve générale	**(8 112 320)**	(4 041 023)
Solde en fin d'exercice	**— $**	— $
Réserve générale		
Solde en début d'exercice	**12 997 872 $**	8 956 849 $
Virement provenant des bénéfices non répartis	**8 112 320**	4 041 023
Solde en fin d'exercice	**21 110 192 $**	12 997 872 $

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

pour l'exercice terminé le 31 décembre	1988	1987
Exploitation		
Revenu net	**45 172 724 $**	36 571 971 $
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Provision pour pertes sur prêts	**4 016 000**	2 250 000
Amortissement des immobilisations	**1 035 837**	536 598
Amortissement des frais de développement du système informatique intégré	**—**	870 808
Impôts sur le revenu reportés	**(533 876)**	896 100
Marge brute d'autofinancement	**49 690 685**	41 125 477
Variation nette des autres éléments d'actif et de passif	**(5 542 565)**	(15 986 782)
Marge nette d'autofinancement	**44 148 120**	25 138 695
Financement		
Dépôts	**1 139 490 486**	406 791 922
Encaisse disponible pour l'investissement et la rémunération du capital social	**1 183 638 606**	431 930 617
Investissement		
Valeurs mobilières	**13 739 057**	(282 582 446)
Prêts	**1 099 320 414**	698 092 557
Immobilisations	**476 464**	322 863
	1 113 535 935	415 832 974
Rémunération du capital social et autres versements aux membres nets du recouvrement des impôts sur le revenu y afférent	**35 139 237**	27 563 624
Augmentation (diminution) de l'encaisse	**34 963 434**	(11 465 981)
Encaisse en début d'exercice	**34 729 647**	46 195 628
Encaisse en fin d'exercice	**69 693 081 $** (1)	34 729 647 $ (1)

(1) Déduction faite des chèques et autres effets en transit, valeur nette

1. STATUT

La Caisse centrale Desjardins du Québec a été créée le 22 juin 1979 par une loi de la Législature du Québec [Loi modifiant la Loi concernant La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec (L.Q. 1971 c.80-L.Q. 1979 c.46 et modifications)]. La Caisse centrale Desjardins du Québec est une coopérative également régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit du Québec (L.R.Q., chapitre C-4).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Valeurs mobilières: Les valeurs mobilières sont comptabilisées au prix coûtant amorti. Les primes et les escomptes sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des valeurs mobilières afférentes. Tout fléchissement permanent de la valeur des titres est imputé aux revenus. Les gains et les pertes à l'aliénation de titres sont imputés aux revenus au moment de la réalisation.

L'amortissement des primes et des escomptes, les gains et les pertes réalisés à l'aliénation de titres et les redressements de la valeur des titres sont inscrits au poste «Revenu d'intérêts des valeurs mobilières» à l'état des revenus.

b) Prêts: Les prêts sont inscrits à leur montant en principal, déduction faite de l'escompte non amorti et de toute provision spécifique et générale constituée pour tenir compte des pertes prévues, le cas échéant. L'intérêt couru sur les prêts est inclus au poste «Autres éléments d'actif» à l'état de l'actif et du passif.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les prêts cesse d'être comptabilisé lorsque a) il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne puisse être recouvré ou b) l'intérêt est impayé depuis quatre-vingt-dix jours sauf si le recouvrement du capital et de l'intérêt n'est pas mis en doute par la direction. Ces prêts sont alors classés comme étant non productifs et l'intérêt, antérieurement couru mais non pas encaissé sur ces prêts, est renversé au revenu de prêts de l'exercice courant. Par la suite, l'intérêt provenant de ces prêts est inclus dans le revenu au moment de l'encaissement.

La provision pour pertes sur prêts de l'exercice est imputée à l'état des revenus. La provision pour pertes sur prêts est établie en fonction d'une évaluation cas par cas du portefeuille des prêts. La Caisse centrale Desjardins du Québec établit également une provision générale sur les prêts consentis et déboursés en cours.

c) Transactions croisées portant sur des taux d'intérêt et des monnaies: La Caisse centrale Desjardins du Québec agit à titre de souscripteur afin de gérer les risques inhérents aux fluctuations des taux d'intérêt et du cours des monnaies. Les revenus ou les frais relatifs aux transactions croisées sont comptabilisés selon la durée des conventions.

d) Immobilisations: Les immobilisations sont présentées à leur coût d'origine et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels suivants:

Catégories	Méthodes d'amortissement	Taux
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Logiciels	linéaire	20 %
Améliorations locatives	linéaire	12 %

e) Conversion des devises étrangères: Les éléments de l'actif et du passif exprimés en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan; le revenu et les frais sont convertis aux taux de change moyens en vigueur durant l'exercice.

Les positions de change englobent les opérations de change au comptant et à terme et sont évaluées mensuellement aux cours du marché en vigueur. En outre, les gains et les pertes en résultant sont inclus au poste «Autres revenus».

f) Impôts sur le revenu: La Caisse centrale Desjardins du Québec pourvoit aux impôts sur le revenu selon la méthode du report d'impôt. Les impôts sur le revenu reportés résultent principalement du fait qu'elle réclame un montant admissible de provision pour pertes sur prêts aux fins fiscales différent du montant comptabilisé aux états financiers.

Le recouvrement des impôts sur le revenu apparaissant à l'état des bénéfices non répartis provient de la rémunération du capital social et autres versements aux membres qui sont déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu.

3. VALEURS MOBILIÈRES

	Échéance				1988		1987	
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	**Valeur comptable**	**Valeur du marché**	Valeur comptable	Valeur du marché
Valeurs émises ou garanties par								
Le Canada	334 510 338 $	17 115 022 $	16 056 714 $	— $	**367 682 074 $**	**360 745 669 $**	443 060 235 $	442 811 165 $
Les provinces et les corps municipaux ou scolaires au Canada	26 931 446	—	—	—	**26 931 446**	**26 921 146**	45 845 542	45 881 736
Autres valeurs mobilières								
Dettes des émetteurs canadiens								
Banques	129 047 407	1 973 494	—	—	**131 020 901**	**130 979 865**	256 308 748	257 470 423
Sociétés apparentées	210 033 860	8 711 024	5 579 494	—	**224 324 378**	**223 985 595**	26 935 344	26 986 818
Autres émetteurs	83 191 927	9 460 872	15 353 951	8 808 722	**116 815 472**	**116 302 493**	80 893 072	80 690 691
Actions d'autres émetteurs*	215 878	100	—	—	**215 978**	**194 097**	208 251	235 793
Total	783 930 856 $	37 260 512 $	36 990 159 $	8 808 722 $	**866 990 249 $**	**859 128 865 $**	853 251 192 $	854 076 626 $

* Ces valeurs mobilières n'ont pas d'échéance fixe et incluent un montant de 200 046 $ d'une société apparentée (1987–200 046 $).

4. AUTRES PRÊTS	**1988**	1987
Secteurs public et parapublic	**440 033 057 $**	408 675 119 $
Banques	**—**	7 993 924
Membres	**1 477 850 771**	624 163 877
Autres sociétés apparentées	**86 440 171**	193 815 543
Autres – Secteur privé	**998 084 637**	672 455 759
	3 002 408 636 $	1 907 104 222 $

5. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	**1988**	1987
Intérêts courus	**61 932 441 $**	26 447 500 $
Autres éléments d'actif	**2 906 693**	10 195 594
	64 839 134 $	36 643 094 $

6. DÉPÔTS	**1988**	1987
Canada	**119 247 929 $**	256 287 469 $
Provinces	**46 331 421**	35 855 652
Banques	**583 637 714**	364 583 583
Membres – aux fins de compensation	**5 254 469**	24 484 438
– à d'autres fins	**74 836 135**	11 493 145
Autres sociétés apparentées	**72 707 860**	72 177 240
Autres dépôts	**2 609 552 444**	1 607 195 959
	3 511 567 972 $	2 372 077 486 $

7. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	1988	1987
Rémunération du capital social à payer	**12 848 613 $**	10 927 446 $
Intérêts courus	**39 323 980**	19 163 052
Autres créditeurs	**8 654 060**	6 161 513
Impôts sur le revenu reportés	**2 360 624**	2 894 500
	63 187 277 $	39 146 511 $

8. CAPITAL SOCIAL

Le capital social de La Caisse centrale Desjardins du Québec est composé de parts sociales souscrites par ses membres. Le montant de la part sociale est de 1 000 $ et aucune part sociale ne peut être émise sans qu'elle n'ait été entièrement payée.

La Caisse centrale Desjardins du Québec peut, avec l'approbation préalable par écrit de l'inspecteur général des institutions financières, racheter les parts sociales détenues par un membre qui en fait la demande. Ce rachat doit être fait à la valeur nominale et ne peut avoir pour effet de laisser La Caisse centrale Desjardins du Québec avec un capital social insuffisant eu égard à ses besoins. La Caisse centrale Desjardins du Québec ne peut racheter plus de 10 % de son capital social au cours d'un même exercice financier. Aucun rachat ne peut être effectué s'il a pour effet de réduire le capital social à moins de 25 000 000 $.

9. BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Les administrateurs de La Caisse centrale Desjardins du Québec ont approuvé le versement du plein montant des bénéfices non répartis au 31 décembre 1988 à la réserve générale à titre de provision pour éventualités.

10. RÉMUNÉRATION DU CAPITAL SOCIAL

La loi constitutive de La Caisse centrale Desjardins du Québec stipule que le conseil d'administration peut déclarer un intérêt sur les parts sociales; il en fixe alors la date de paiement. Il ne peut être payé ni déclaré un intérêt sur les parts sociales alors que La Caisse centrale Desjardins du Québec est ou serait de ce fait insolvable ou que le capital social est ou serait de ce fait entamé.

11. ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses affaires, La Caisse centrale Desjardins du Québec a souscrit divers contrats et engagements non échus qui constituent des éléments de passif éventuel comme des contrats de change à terme, des ententes concernant des taux de change à terme, des transactions croisées de taux d'intérêt et des marges de crédit non encore utilisées. Ces éléments ne figurent pas dans l'état de l'actif et du passif. De l'avis de la direction, il n'y a aucun engagement ou passif éventuel important qui représente un risque inhabituel et aucune perte importante n'est prévue à la suite de ces opérations.

De plus, La Caisse centrale Desjardins du Québec garantit le paiement de dettes et émet des lettres de crédit au nom de clients contre lesquels elle jouit d'un droit de recours si elle est appelée à exécuter l'un des engagements mentionnés.

Ces garanties et ces lettres de crédit, ne figurant pas dans l'état de l'actif et du passif, sont indiquées ci-dessous:

	1988	1987
Garanties	**2 784 353 $**	12 205 026 $
Lettres de crédit	**1 843 614**	1 040 288
	4 627 967 $	13 245 314 $

Les engagements futurs au titre de la location aux termes de baux à long terme échéant jusqu'au 30 avril 2005 totalisent 10 405 846 $. Les loyers annuels pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit: 1989 – 683 029 $; 1990 – 705 480 $; 1991 – 703 260 $; 1992 – 703 260 $; 1993 – 703 260 $.

12. AUTRES OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Ces opérations avec les membres et autres sociétés apparentées au Mouvement Desjardins représentent celles qui ne sont pas autrement divulguées dans les états financiers.

	1988	1987
Chèques et autres effets en transit, solde débiteur	**— $**	5 662 216 $
Autres éléments d'actif	**23 493 758**	10 461 487
Autres éléments du passif	**14 123 982**	11 897 301
Revenu d'intérêts	**127 982 680**	43 700 706
Frais d'intérêts	**8 723 873**	9 214 416
Autres revenus	**1 002 700**	1 001 759
Frais autres que d'intérêts	**731 385**	858 052

13. RÉGIME DE RETRAITE

La Caisse centrale Desjardins du Québec enregistre automatiquement tous ses employés qui sont âgés de vingt-cinq ans et plus à un régime de retraite sur une base de contribution conjointe.

Une évaluation actuarielle du régime de retraite est effectuée au moins tous les trois ans. Au 1er janvier 1986, soit la date de l'évaluation la plus récente, le régime de retraite était entièrement capitalisé.

Le montant imputé aux dépenses au titre des contributions de l'employeur a été de 452 426 $ en 1988 (1987 – 431 078 $).

14. INFORMATION SECTORIELLE

La Caisse centrale Desjardins du Québec a un secteur d'activités dominant dont les revenus proviennent d'intérêts sur prêts, de valeurs mobilières et d'autres opérations connexes au Canada.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers et les renseignements pertinents qui figurent dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction à qui il incombe d'en assurer la fiabilité et l'exactitude. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus en la matière. Lorsque la direction a dû procéder à des estimations, elle l'a fait au meilleur de sa connaissance. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes aux états financiers.

Le système comptable de la Caisse centrale ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée. Les procédés utilisés comprennent notamment les normes visant l'embauche et la formation du personnel, la mise en place d'une organisation administrative assurant une attribution précise des responsabilités, la rédaction et la mise à jour des politiques et procédés, la planification des projets et la suite à leur donner, un contrôle budgétaire par centre de responsabilités et un contrôle du rendement par sphère d'activités.

L'inspecteur général des institutions financières effectue annuellement un examen des activités de la Caisse centrale pour s'assurer que les dispositions de sa loi constitutive, notamment celles relatives à la protection des déposants, sont respectées et que la situation financière de la Caisse centrale est saine.

Le conseil d'administration a formé un comité de vérification, composé exclusivement d'administrateurs n'appartenant ni à la direction, ni au personnel de la Caisse centrale, par l'entremise duquel il supervise les responsabilités de la direction relativement aux états financiers et aux contrôles internes. Le conseil d'administration a approuvé tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel.

Les vérificateurs nommés par l'assemblée générale des membres, les sociétés Raymond, Chabot, Martin, Paré et Touche Ross, ont la responsabilité de vérifier les états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues et d'exprimer une opinion sur ceux-ci. Ils ont présenté, à ce sujet, le rapport paraissant ci-après.

Le président du conseil
et chef de la direction,

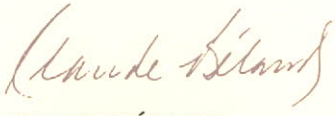

CLAUDE BÉLAND

Le président
et chef des opérations,

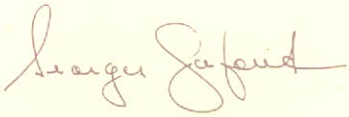

GEORGES LAFOND

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres
de La Caisse centrale Desjardins du Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif et du passif de La Caisse centrale Desjardins du Québec au 31 décembre 1988, ainsi que les états des revenus, des bénéfices non répartis et de la réserve générale et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de La Caisse centrale Desjardins du Québec au 31 décembre 1988, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Montréal
Le 3 février 1989

Raymond, Chabot,
Martin, Paré

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ
Comptables agréés

Touche Ross

TOUCHE ROSS
Comptables agréés

ADMINISTRATEURS

Claude Béland*
Ville Mont-Royal
Président du conseil
Président
La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec

Jean-Eudes Bergeron
Métabetchouan
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins du Saguenay-Lac Saint-Jean

Guy Bernier*
Montréal
Vice-président du conseil
Président et chef de la direction
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Jacques Bertrand*
Sainte-Foy
Secrétaire du conseil
Président
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

Paul-Roch Charbonneau**
Joliette
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière

Raymond Comtois*
Sherbrooke
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie

Claude Deslandes*
Saint-Hyacinthe
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins de Richelieu-Yamaska

Wesley Hogg
Rimouski
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins du Bas Saint-Laurent

Gilles Lafleur*
Mirabel
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec

Marc Lemieux
Saint-Nicolas
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec

Albert Ouellet**
Maria
Premier vice-président et directeur général
Fédération des caisses populaires Desjardins de la Péninsule et des Îles

François Richard**
Laval
Premier vice-président, directeur général, administration et informatique
Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec

Henri-Paul Trudel*
Trois-Rivières Ouest
Président
Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec

Membre du comité exécutif*
Membre du comité de vérification**

DIRECTION GÉNÉRALE ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Claude Béland
Président
et chef de la direction

Georges Lafond
Président
et chef des opérations

Jean Laflamme
Premier vice-président,
Trésorerie et placements

Fernand Lafleur
Premier vice-président,
Financement corporatif

Jean-Guy Langelier
Premier vice-président,
Administration
et services bancaires

Jean Longpré
Vice-président,
Financement corporatif

Jacques Luys
Vice-président,
Exploitation

Jacques Lapierre
Vice-président,
Financement corporatif
Québec

Josée Larocque
Vice-présidente,
Financement corporatif
Immobilier
et syndication

Raymond Laurin
Vice-président,
Contrôle financier

Trung H. Nguyen
Vice-président,
Services bancaires
nationaux et internationaux

Alfred Pfeiffer
Vice-président,
Trésorerie

Kenneth G. Spurling
Vice-président,
Trésorerie Ontario

Jean Tremblay
Vice-président,
Financement corporatif
Ontario

Siège social
100, avenue
des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5

Vérificateurs
Raymond, Chabot, Martin,
Paré
Montréal (Québec)

Touche Ross
Montréal (Québec)

Bureaux administratifs
1, Complexe Desjardins
Tour du Sud
Bureau 2822
Montréal (Québec)
H5B 1B3
Téléphone: (514) 281-7070
Télex: 055-61688
Télécopieur: (514) 281-7083

Bureau de Toronto
150, rue King Ouest
Bureau 1502
Toronto (Ontario)
M5H 1J9
Téléphone: (416) 599-9301
Télécopieur: (416) 599-5172

Agent émetteur et payeur, agent de transfert
Banque Nationale du Canada: Québec, Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax

Prospectus
On peut obtenir une copie du prospectus canadien de La Caisse centrale Desjardins du Québec en communiquant avec la Caisse centrale ou avec ses courtiers.

La Caisse centrale Desjardins du Québec est membre adhérent de l'Association canadienne des paiements

Rapport 1988
ISSN 0714-2552
Dépôt légal, 1er trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec

SOCOM INC.
Litho Canada